



Déclaration FSU Loiret

CDEN 17 avril 2020

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Monsieur le Préfet, Monsieur le Vice-Président du Conseil Départemental,

La crise sanitaire sans précédent que traverse notre pays a mis en avant l'impérieuse nécessité des Services publics, et tout particulièrement de celui de la santé, qui est en première ligne. Mais « l'arrière front », composé d'agents publics, et en grande partie de l'Education Nationale, accueillant et gardant les enfants des personnels soignants et réquisitionnés, est à mettre en lumière aussi. Parmi ces personnels figurent, dans notre département, des employé-e-s territoriaux et des professeur-e-s volontaires des écoles et établissements des communes désignées « pôles d'accueil » de ces enfants. La gestion de cette crise a bien mal démarré du point de vue, notamment, de la protection de tous ces personnels volontaires comme de la communication ministérielle globale, ainsi que de l'organisation d'une improbable continuité pédagogique. Il aura fallu, notamment, de multiples courriers nationaux et départementaux afin que le ministère et vous reconnaissiez enfin la nécessité des masques dans les pôles d'accueil. Mais c'est chose faite, puisque toutes les circonscriptions ont enfin été livrées en ce début de mois d'avril, et nous nous félicitons d'avoir enfin été entendus avec les agent-e-s concerné-e-s.

Heureusement, les représentants de l'Education Nationale de notre département, avec ceux de l'académie, ont su, avant le ministre lui même, rectifier ses erreurs en remerciant tous les personnels de l'Education nationale pour leur engagement et en transformant la « continuité pédagogique et administrative » en un simple lien, un contact régulier avec les familles. Au nom de la profession, nous les en avons déjà remerciés, et nous le refaisons ici, car c'est de cette reconnaissance dont ont besoin nos collègues, surtout dans la période compliquée dans laquelle il-elle-s se retrouvent. D'autre part, nous n'oublions pas le mépris affiché auparavant par nos gouvernants, la gestion catastrophique du début de cette crise sanitaire par notre ministre, la suppression du paritarisme, le passage en force sur la réforme des retraites et nous demanderons des comptes dès la fin de la pandémie.

A propos de l'ordre du jour :

Dans le 1^{er} degré, suite à la crise et à la demande des représentants des personnels, le ministère a octroyé une dotation complémentaire en plus de celle initialement prévue des grandes sections de maternelle à 24 élèves maximum : ne pas fermer dans le rural et conserver un « équilibre » dans l'urbain. Ainsi, le Loiret a bénéficié d'une dotation complémentaire de 11 postes (sur les 65 de l'académie), alors qu'il était prévu une suppression de 3 postes (soit un solde de + 8 postes).

Avec une baisse d'élèves prévue à la rentrée prochaine, de 953 élèves, nous aurions pu nous attendre à une plus nette amélioration du taux d'encadrement sur tout le

territoire. Or visiblement, les priorités du ministère et de celles de ses représentants dans le département ne sont pas là.

En effet, le projet, présenté le 8 avril dernier, puis de nouveau hier, pour "garantir" les priorités ministérielles, a acté la fermeture de 71 postes, dont 25 classes, en évitant certes au passage celle de 34 en rural. Mais c'est aussi la suppression des 32 postes de Maîtres supplémentaires restant dans le département ainsi que celle de 14 postes spécialisés des RASED (Réseau d'Aides Spécialisées pour les Elèves en Difficulté) qui nous interpellent le plus. En effet, ces 46 postes, pourtant indispensables au bon fonctionnement des écoles, dans les zones et pour les élèves les plus fragiles, vont partir en fumée... Alors que selon le ministre lui même, ce sont ces zones avec ces élèves qui ont pâti le plus de la crise.... Nouvelle incohérence entre discours et actes...on n'en est plus à une près... Vous avez dû procéder à ces suppressions pour « compenser » les 54 classes ouvertes, avec la création d'autres postes, pour répondre aux injonctions ministérielles. Pour nous ce n'est pas acceptable !

Aussi, au prétexte de vouloir soi-disant réduire les inégalités partout (rural comme urbain avec les grandes sections de maternelle notamment), vous organisez progressivement le « gommage » des spécificités de l'Education prioritaire et l'attention particulière qui aurait dû être portée dans les territoires équivalents.

Ainsi, certaines écoles, et notamment en maternelle, se voient supprimer une classe pour se retrouver, parfois, à plus de 24 de moyenne...dont les grandes sections. . C'est le cas, notamment, à la maternelle Montessori à Orléans, quartier de l'Argonne en REP+, sur lequel, entre autres, nous vous avons interpellé dès le 1^{er} CTSD. Les nouveaux éléments, qui nous sont parvenus hier soir et qui vous ont été transmis, nous amènent à vous demander de réétudier cette situation aujourd'hui. Nous y reviendrons donc dans l'ordre du jour.

Des fermetures sont aussi à déplorer dans d'autres écoles maternelles et élémentaires considérées comme « équivalentes » à l'Education prioritaire.

Dans le second degré, la FSU dénonce l'insuffisance des moyens alloués aux collèges du Loiret, compte tenu de l'augmentation des effectifs (267 élèves de plus, de prévision à prévision). L'ouverture de seulement 4 divisions supplémentaires aboutit à un nombre moyen d'élèves par classe supérieur à 25 élèves, avec un nombre élevé de classes s'approchant des 30 élèves, situation intenable en collège, qui ne peut que fragiliser davantage les élèves les plus en difficulté. Le taux d'heures supplémentaires repart à la hausse, avec 9,26 % (contre 9,09% en 2019), et c'est encore une fois par une surcharge de travail imposée aux enseignant-e-s que l'administration cherche à compenser le manque de postes. Le grand nombre de blocs de moyens provisoires prouve que les besoins sont là, mais que les heures-postes ne les couvrent plus ; cela implique que ces heures d'enseignement seront assurées par des TZR affectés à l'année (réduisant d'autant les moyens de remplacement, déjà très insuffisants dans bon nombre de disciplines) et par des personnels contractuel.le.s, dont on sait les problèmes que ce recrutement pose pour l'administration.

Autre sujet d'inquiétude : le maintien d'un grand nombre de compléments de service qui n'épargne aucune discipline. Ce fractionnement des postes détériore les conditions d'exercice du métier, en imposant, de plus, des services partagés entre collège et lycée, alors que la réforme Blanquer a entraîné un changement de programme généralisé, qui exige un travail de préparation écrasant. Les élèves eux-mêmes sont touchés par les effets négatifs des compléments de service à travers leurs emplois du temps : la priorité n'est pas de favoriser leur condition d'apprentissage, mais d'organiser des emplois du temps compatibles pour les collègues entre établissements d'exercice.

En contribuant ainsi à dégrader encore les conditions de travail des personnels, comment notre ministère et le gouvernement espèrent-ils développer l'attractivité de nos métiers, à l'heure où le nombre de candidat.e.s aux concours baisse de façon inquiétante et continue ?

Dans le contexte de la crise sanitaire qui bouleverse actuellement notre pays, le ministère doit réévaluer les dotations accordées à l'enseignement secondaire, et geler les fermetures de classes et les suppressions de postes, ainsi que M. Blanquer l'évoquait le 27 mars dernier.

Au moment où le confinement, malgré l'engagement et le dévouement des personnels d'éducation, a fait ressortir plus fortement, aux yeux de tou.te.s, les inégalités sociales, il est impératif que cette prochaine rentrée 2020 fournisse aux établissements des moyens supplémentaires en personnels, pour mieux lutter contre un risque accru de décrochage scolaire.

Pour conclure, l'allocution présidentielle annonçant, un mois à l'avance, la reprise, même progressive, de l'école le 11 mai, nous semble plus qu'imprudente. A ce propos, l'Inserm, comme le président des médecins de France, ont donné un avis négatif à cette reprise parlant de « risque inutile ».

Comment en effet concevoir l'ouverture des établissements scolaires quand dans le même temps tous les lieux publics (musées, restaurants...) ainsi que les universités restent fermés ?

Le retour à l'école, les personnels, les élèves comme leur famille y sont favorables mais pas au risque de relancer une seconde vague de l'épidémie parce que les garanties ne seraient pas apportées. Pour la FSU, la garantie de la protection sanitaire est la condition sine qua non du retour en classe : tests, mise à disposition de matériel de protection,... etc.

Partir du principe que les parents puissent retourner travailler afin de relancer l'économie rapidement ne doit pas faire oublier que la priorité devrait être la santé de la population.

C'est ce qui devrait motiver l'ensemble des décisions, à commencer par la fermeture temporaire des entreprises non-essentiels, pour se concentrer sur la lutte contre la pandémie.

La FSU, avec la profession, prendra ses responsabilités si un retour hâtif nous était imposé sans ces garanties.

Autres sujets :

- **Concernant le collège Orléans Nord Est (ONE)**, dont l'ouverture était prévue à la rentrée 2020 : où en sommes-nous ? quels sont les différents scénarii envisagés ? Et nous souhaitons aussi vous réinterroger sur la sectorisation.

- **Concernant les jeunes mineur-e-s et majeur-e-s isolé-e-s** dans notre département, Lors du dernier CDEN, M. Romaric Guyon disait que le département accompagnait 450 jeunes jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Dans ce contexte de crise, comment cet accompagnement se traduit-il? Ont-ils accès à des repas, aux soins, à la continuité pédagogique? Qu'en est-il aussi de leur orientation ? Que deviennent ceux qui étaient hébergés dans le centre d'Ouzouer – sur Loire ? Une rencontre entre services de la DSDEN et ceux de l'enfance et famille du département était prévue dans le compte rendu du dernier CDEN. Où en est-elle ? Enfin, dans ce cadre, nous vous demandons, Mr le préfet, de rétablir immédiatement la situation du jeune Chernoh scandaleusement « invité » à quitter son logement dans cette période de confinement.

- **Enfin, la FSU rappelle son opposition à l'ouverture d'un Centre de Rétention Administrative à Olivet.** Ni ici, ni ailleurs d'ailleurs !